



## **DÉCISION N°DG 2024-15 du 12 juin 2024**

Le Directeur,

Vu, le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu, la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu, la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu, le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu, le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 07 septembre 2022 nommant Monsieur Vincent ROZAIN en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Esquirol, au Centre Hospitalier la Valette et à l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert.

Vu la convention de direction commune du 3 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

**Monsieur Vincent ROZAIN, Directeur adjoint**, assurera sur la période du 20 juin 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 inclus, outre ses fonctions actuelles de directeur adjoint chargé des affaires juridiques, des admissions et de la facturation, et des relations avec les usagers, l'intérim de la Direction des ressources humaines.

A ce titre, il reçoit délégation temporaire de signature pour l'ensemble des affaires relevant des attributions suivantes, pour la période du 20 juin 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction des ressources humaines,
- Recrutement, gestion des effectifs et des carrières (en liaison avec le département des finances chargé du contrôle des dépenses engagées),
- Paye,
- Absentéisme et santé au travail,
- Formation professionnelle continue – DPC,
- Services sociaux du personnel : œuvres sociales, mutuelles,
- Gestion du temps de travail,
- Retraites,
- Supervision des psychologues de l'établissement.

### Article 2

En cas d'empêchement du Chef d'établissement, **Monsieur Vincent ROZAIN, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines**, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des affaires relevant de l'exercice du **pouvoir disciplinaire**.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent ROZAIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Emilie ABELLO**, Attachée d'administration hospitalière, et **Monsieur Fabrice AVERLANT**, Attaché d'administration hospitalière, pour les affaires courantes relevant de la Direction des Ressources Humaines,
- **Monsieur Alain DUBOIS**, Cadre supérieur de santé, pour les affaires courantes relevant du département en charge de la Formation Continue et du DPC,

#### **Article 4**

Cette décision prend effet au 20 juin 2024 et ne remplace pas les autres délégations de signature dont Monsieur ROZAIN est bénéficiaire.

#### **Article 5**

Les signatures et paraphe de l'ensemble des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

#### **Article 6**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 12 juin 2024.

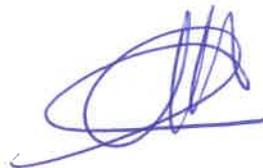
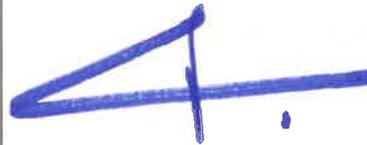
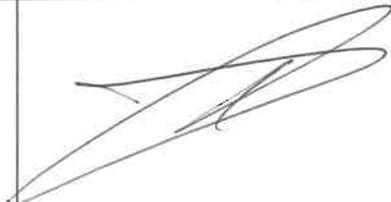


Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT

**Délégation de signature relative à la Direction des Ressources Humaines**

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
Vincent ROZAIN	Directeur adjoint en charge des ressources humaines et de la formation	
Emilie ABELLO	Attachée d'administration hospitalière	
Fabrice AVERLANT	Attaché d'administration hospitalière	
Alain DUBOIS	Cadre supérieur de santé	

A Limoges, le 12 juin 2024.

Le Directeur

François-Jérôme AUBERT

